

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Le gouvernement a labellisé 80 Cités éducatives sur le territoire national. En région Grand Est, cela concerne 6 territoires distincts :

- Le quartier **Ronde couture** à **Charleville-Mézières** (Ardennes) ;
- le quartier **Croix Rouge** à **Reims** (Marne) ;
- le quartier **Plateau de Haye** à **Nancy / Laxou / Maxéville** (Meurthe-et-Moselle) ;
- le quartier **La Cité** à **Behren-lès-Forbach** (Moselle) ;
- le quartier **Neuhof-Meinau** et le quartier **Elsau** à **Strasbourg** (Bas-Rhin) ;
- le quartier **Les Coteaux** à **Mulhouse** (Haut-Rhin).

Le programme gouvernemental des Cités éducatives se donne l'ambition de conforter le rôle de l'école, garantir la continuité éducative, et ouvrir le champ des possibles aux 450 000 enfants, élèves et jeunes de 0 à 25 ans des quartiers concernés. Il ne constitue pas un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner les dispositifs existants. L'objectif est d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Au niveau national, le programme « Cité éducative » est co-animé par le ministère de la Ville et du Logement et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Localement, le programme est classiquement co-piloté par un trio : un-e principal-e de collège pour l'Éducation nationale, le-la directeur-trice général-e adjoint-e en charge de l'éducation de la commune et un-e délégué-e du préfet pour l'État.

L'offre d'intervention de l'ORIV s'inscrit dans un contexte national marqué par :

- L'offre mise en œuvre par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du programme « Cités éducatives » à travers la mise en place de « Communautés Cités éducatives » portant sur un certain nombre de thématiques (en cours d'élaboration).
- La mise en place, le 26 novembre 2019, du comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives. Il consiste à accompagner l'expérimentation des 80 Cités éducatives par la production de recommandations sur les objectifs et l'économie générale de la démarche en s'appuyant sur les expériences de terrain pour valoriser les actions exemplaires et les partenaires impliqués. Il rassemble des experts, des acteurs des territoires, des associatifs et des citoyens.
- Les contenus proposés par le réseau CANOPE. En effet, en décembre 2019, le CGET (devenu depuis ANCT) signait une convention avec le réseau CANOPE. La convention stipule que « le réseau CANOPE participe à l'animation du programme et doit être un facilitateur dans l'accompagnement des territoires tant au niveau national qu'au niveau local. » Il est indiqué plus particulièrement que le réseau CANOPE mobilisera ses équipes pour notamment « organiser des séminaires régionaux d'acteurs en lien avec le CGET, les CRPV [Centres de Ressources Politique de la ville] et le comité de suivi et d'évaluation des Cités éducatives. »
- Les contenus proposés par le Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville (convention en cours d'élaboration entre Question de Ville – association des Directeurs et Directrices de CRPV et l'ANCT).

Schéma rendant compte des modalités d'articulation entre les différents acteurs et les différentes échelles d'intervention

(document de travail réalisé par l'ORIV pour le compte du Réseau national des CRPV)

